

Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Date de transmission de la convocation 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEALT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Aline VAUDRON a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du précédent Conseil Municipal
2. Vote des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats 2023
3. Vote des budgets primitifs 2024
4. Vote des taux des taxes communales
5. Vote des subventions
6. Projet crematorium
7. Tarifs restauration scolaire et garderie rentrée 2024/2025
8. Convention Energie Eure-et-Loir pour la tranche n° 2 de la Maçonnerie
9. Rapport d'activité BASEL
10. Rapport des délégué(es) aux différentes structures intercommunales
11. Questions diverses

APPROBATION DU PV DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Stéphane COURPOTIN propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET COMMUNE (Délibération n°1-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif - 19000 du budget commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte pour l'exercice 2023 le compte de gestion du receveur du budget Commune.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT ARCISSES (Délibération n°2-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif - 19001 du budget assainissement Arcisses.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte pour l'exercice 2023 le compte de gestion du receveur du budget assainissement Arcisses.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET EAU BRUNELLES (Délibération n°3-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif - 19002 du budget eau Brunelles.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte pour l'exercice 2023 le compte de gestion du receveur du budget eau Brunelles.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET EAU COUDRECEAU (Délibération n°4-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif - 19003 du budget eau Coudreceau.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte pour l'exercice 2023 le compte de gestion du receveur du budget eau Coudreceau.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET LOTISSEMENT DE LA MACONNERIE (Délibération n°5-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif - 19004 du budget lotissement de la Maçonnerie.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte pour l'exercice 2023 le compte de gestion du receveur du budget lotissement de la Maçonnerie.

COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET LOTISSEMENTS PLATEAU DE LA FLAMANDIERE

(Délibération n°6-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif - 19005 du budget lotissements Plateau de la Flamandière.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte pour l'exercice 2023 le compte de gestion du receveur du budget lotissements plateau de la Flamandière.

COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET MARPA (Délibération n°7-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif - 19006 du budget MARPA construction.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte pour l'exercice 2023 le compte de gestion du receveur du budget MARPA construction.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET COMMUNE

(Délibération n°8-15/04/2024)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023 approuvant pour l'exercice 2023 le budget 19000 - Budget commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2023 approuvant la décision modificative n° 1 du budget primitif de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 octobre 2023 approuvant la décision modificative n° 2 du budget primitif de la commune,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2023 approuvant la décision modificative n° 3 du budget primitif de la commune.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Edwige VEDIE – Adjointe déléguée aux finances, le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal à 19 voix pour adopte les comptes administratifs de l'exercice 2023 comme suit :

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
19000 - COMMUNE			
Dépenses	2 528 977.65 €	1 660 549,10 €	4 189 526,75 €
Recettes	2 926 845.63 €	1 602 487,13 €	4 529 332,76 €
Solde	397 867.98 €	- 58 061,97 €	339 806,01 €
R.A.R. Dépenses		301 820,60 €	301 820,60 €
R.A.R. Recettes		460 641,00 €	460 641,00 €
Solde		158 820,40 €	158 820,40 €
Résultat	397 867.98 €	100 758,43 €	498 626.41 €

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT

(Délibération n°9-15/04/2024)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023 approuvant pour l'exercice 2023 le budget 19001- budget assainissement Arcisses :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2023 approuvant la décision modificative n° 1 du budget assainissement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023 approuvant la décision modificative n° 2 du budget assainissement,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2024 approuvant la décision modificative n° 3 du budget assainissement.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Edwige VEDIE – Adjointe déléguée aux finances, le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal à 19 voix pour, adopte les comptes administratifs de l'exercice 2023, arrêtés comme suit :

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
19001 - ASSAINISSEMENT			
Dépenses	25 622,20 €	22 344,11 €	47 966,31 €
Recettes	27 975,25 €	44 565,53 €	72 540,78 €
Solde	2 353,05 €	22 221,42 €	24 574,47 €
R.A.R. Dépenses		19 079,82 €	19 079,82 €
R.A.R. Recettes		26 149,00 €	26 149,00 €
Solde	- €	7 069,18 €	7 069,18 €
Résultat	2 353,05 €	29 290,60 €	31 643,65 €

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – EAU BRUNELLES
(Délibération n°10-15/04/2024)

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023 approuvant pour l'exercice 2023 le budget 19002- budget eau Brunelles.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Edwige VEDIE – Adjointe déléguée aux finances, le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal à 19 voix pour, adopte les comptes administratifs de l'exercice 2023, arrêtés comme suit :

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
19002 - EAU BRUNELLES			
Dépenses	3 283,50 €	4 102,53 €	7 386,03 €
Recettes	8 603,38 €	36 057,51 €	44 660,89 €
Solde	5 319,88 €	31 954,98 €	37 274,86 €
R.A.R. Dépenses		31 176,56 €	31 176,56 €
R.A.R. Recettes		9 862,12 €	9 862,12 €
Solde	- €	- 21 314,44 €	- 21 314,44 €
Résultat	5 319,88 €	10 640,54 €	15 960,42 €

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – EAU COUDRECEAU (Délibération n°11-15/04/2024)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023 approuvant pour l'exercice 2023 le budget - 19003 - Budget eau Coudreceau,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023 approuvant la décision modificative n° 1 du budget eau Coudreceau,

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Edwige VEDIE – Adjointe déléguée aux finances, le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal à 19 voix pour, adopte les comptes administratifs de l'exercice 2023, arrêtés comme suit :

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
19003 - EAU COUDRECEAU			
Dépenses	53 206,90 €	5 650,84 €	58 857,74 €
Recettes	58 962,91 €	42 116,67 €	101 079,58 €
Solde	5 756,01 €	36 465,83 €	42 221,84 €
R.A.R. Dépenses		38 363,64 €	38 363,64 €
R.A.R. Recettes		57 679,28 €	57 679,28 €
Solde	- €	19 315,64 €	19 315,64 €
Résultat	5 756,01 €	55 781,47 €	61 537,48 €

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – LOTISSEMENT DE LA MAÇONNERIE
(Délibération n°12-15/04/2024)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023 approuvant pour l'exercice 2023 le budget - 19004 - Budget lotissement La Maçonnerie,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2024 approuvant la décision modificative n° 1 du budget lotissement de la Maçonnerie,

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Edwige VEDIE – Adjointe déléguée aux finances, le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal à 19 voix pour, adopte les comptes administratifs de l'exercice 2023, arrêtés comme suit :

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
19004 - LOTISSEMENT LA MACONNERIE			
Dépenses	671 052,03 €	468 459,73 €	1 139 511,76 €
Recettes	671 052,03 €	639 745,00 €	1 310 797,03 €
Solde	0 €	171 285,27 €	171 285,27 €
R.A.R. Dépenses		- €	- €
R.A.R. Recettes		- €	- €
Solde	- €	- €	- €
Résultat	0 €	171 285,27 €	171 285,27 €

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – LOTISSEMENTS DE LA FLAMANDIERE (Délibération n°13-15/04/2024)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023 approuvant pour l'exercice 2023 le budget 19005 - Budget lotissements du Plateau de La Flamandière,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023 approuvant la décision modificative n° 1 du budget lotissements de la Flamandière.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Edwige VEDIE – Adjointe déléguée aux finances, le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal à 19 voix pour, adopte les comptes administratifs de l'exercice 2023, arrêtés comme suit :

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
19005 – LOTISSEMENTS DU PLATEAU DE LA FLAMANDIERE			
Dépenses	298 511,40 €	250 572,58 €	549 083,98 €
Recettes	298 511,40 €	250 572,58 €	549 083,98 €
Solde	- €	- €	- €

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET MARPA CONSTRUCTION
(Délibération n°14-15/04/2024)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023 approuvant pour l'exercice 2023 le budget 19006 - budget MARPA construction.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Edwige VEDIE – Adjointe déléguée aux finances, le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal à 19 voix pour, adopte les comptes administratifs de l'exercice 2023, arrêtés comme suit :

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
19006 - MARPA			
Dépenses	32 574,47 €	103 906,89 €	136 481,36 €
Recettes	110 460,02 €	79 400,63 €	189 860,65 €
Solde	77 885,55 €	- 24 506,26 €	53 379,29 €
R.A.R. Dépenses		- €	- €
R.A.R. Recettes		- €	- €
Solde	- €	- €	- €
Résultat	77 885,55 €	- 24 506,26 €	53 379,29 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET COMMUNE 2023 (Délibération n°15-15/04/2024)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

- Constatant les résultats du compte administratif :

RESULTATS 2023	MONTANT
Résultat cumulé d'investissement de	- 58 061,97 €
Résultat de fonctionnement de	397 867,98 €
Solde des restes à réaliser de	158 820,40 €

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats 2023 comme suit :

AFFECTATION 2024	MONTANT
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	- €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	- 58 061,97 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en recettes d'investissement)	397 867,98 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET ASSAINISSEMENT 2023
(Délibération n°16-15/04/2024)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

- Constatant les résultats du compte administratif :

RESULTATS 2023	MONTANT
Résultat cumulé d'investissement de	22 221,42 €
Résultat de fonctionnement de	2 353,05 €
Solde des restes à réaliser de	7 069,18 €

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats 2023 comme suit :

AFFECTATION 2024	MONTANT
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	2 353,05 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	22 221,42 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en recettes d'investissement)	- €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET EAU BRUNELLES 2023
(Délibération n°17-15/04/2024)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

- Constatant les résultats du compte administratif :

RESULTATS 2023	MONTANT
Résultat cumulé d'investissement de	31 954,98 €
Résultat de fonctionnement de	5 319,88 €
Solde des restes à réaliser de	- 21 314,44 €

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats 2023 comme suit :

AFFECTATION 2024	MONTANT
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	- €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	31 954,98 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en recettes d'investissement)	5 319,88 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET EAU COUDRECEAU 2023
(Délibération n° 18-15/04/2024)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

- Constatant les résultats du compte administratif :

RESULTATS 2023	MONTANT
Résultat cumulé d'investissement de	36 465,83 €
Résultat de fonctionnement de	5 756,01 €
Solde des restes à réaliser de	19 315,64 €

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats 2023 comme suit :

AFFECTATION 2024	MONTANT
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	5 756,01 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	36 465,83 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en recettes d'investissement)	- €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET LOTISSEMENTS LA MAÇONNERIE 2023
(Délibération n°19-15/04/2024)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

- Constatant les résultats du compte administratif :

RESULTATS 2023	MONTANT
Résultat cumulé d'investissement de	171 285,27 €
Résultat de fonctionnement de	- €
Solde des restes à réaliser de	- €

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats 2023 comme suit :

AFFECTATION 2024	MONTANT
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (Dépenses)	- €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	171 285,27 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET LOTISSEMENT LA FLAMANDIERE 2023
(Délibération n°20-15/04/2024)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

- Constatant les résultats du compte administratif :

RESULTATS 2023	MONTANT
Résultat cumulé d'investissement de	- €
Résultat de fonctionnement de	- €
Solde des restes à réaliser de	- €

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats 2023 comme suit :

AFFECTATION 2024	MONTANT
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (Dépenses)	- €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	- €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET MARPA CONSTRUCTION
(Délibération n°21-15/04/2024)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 :

- Constatant les résultats du compte administratif :

RESULTATS 2023	MONTANT
Résultat cumulé d'investissement de	- 24 506,26 €
Résultat de fonctionnement de	77 885,55€
Solde des restes à réaliser de	- €

- DECIDE à l'unanimité d'affecter les résultats 2023 comme suit :

AFFECTATION 2024	MONTANT
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	- €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (Dépenses)	- 24 506,26 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en recettes d'investissement)	77 885,55 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL (Délibération n°22-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN donne la parole à Edwige VEDIE - adjointe aux finances, qui présente les différents budgets primitifs 2024 de la commune tels que proposés par la commission des finances réunie les 11, 18, 19 et 25 mars 2024.

Entendu l'exposé de Edwige VEDIE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour et 2 abstentions APPROUVE les budgets primitifs 2024 arrêtés comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

BUDGET ET SECTION		19000 - BUDGET PRINCIPAL			
		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
DEPENSES	Total des reports et reprises		359 882,57 €	359 882,57 €	
	vote 2024	Réel	2 502 561,52 €	1 323 037,00 €	3 825 598,52 €
		Ecritures d'ordre	169 049,32 €		169 049,32 €
	Total général	TOTAL	2 671 610,84 €	1 682 919,57 €	4 354 530,41 €
RECETTES	Total des reports et reprises		858 508,98 €	858 508,98 €	
	vote 2024	Réel	2 671 610,84 €	655 361,27 €	3 326 972,11 €
		Ecritures d'ordre		169 049,32 €	169 049,32 €
	Total général	TOTAL	2 671 610,84 €	1 682 919,57 €	4 354 530,41 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT (Délibération n°23-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN donne la parole à Edwige VEDIE - adjointe aux finances, qui présente les différents budgets primitifs 2024 de la commune tels que proposés par la commission des finances réunie le 11, 19 et 25 mars 2024.

Entendu l'exposé de Edwige VEDIE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le budget primitif assainissement 2024 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

BUDGET ET SECTION		19001 - ASSAINISSEMENT			
		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
DEPENSES	Total des reports et reprises		19 079,82 €	19 079,82 €	
	vote 2024	Réel	22 056,63 €	33 029,55 €	55 086,18 €
		Ecritures d'ordre	3 738,95 €		
	Total général	TOTAL	25 795,58 €	52 109,37 €	74 166,00 €
RECETTES	Total des reports et reprises	2 353,05 €	48 370,42 €	50 723,47 €	
	vote 2024	Réel	23 442,53 €	0,00 €	23 442,53 €
		Ecritures d'ordre		3 738,95 €	
	Total général	TOTAL	25 795,58 €	52 109,37 €	74 166,00 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET EAU BRUNELLES (Délibération n°24-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN donne la parole à Edwige VEDIE - adjointe aux finances, qui présente les différents budgets primitifs 2024 de la commune tels que proposés par la commission des finances réunie le 11, 18, 19 et 25 mars 2024.

Entendu l'exposé de Edwige VEDIE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le budget primitif 2024 eau Brunelles arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

BUDGET ET SECTION			19002 - EAU ARCISSES BRUNELLES		
			Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DEPENSES	Total des reports et reprises			31 176,56 €	31 176,56 €
	vote 2024	Réel	1 188,58 €	77 654,84 €	78 843,42 €
		Ecritures d'ordre	7 411,42 €		7 411,42 €
	Total général	TOTAL	8 600,00 €	108 831,40 €	117 431,40 €
RECETTES	Total des reports et reprises		0,00 €	47 136,98 €	47 136,98 €
	vote 2024	Réel	8 600,00 €	54 283,00 €	62 883,00 €
		Ecritures d'ordre		7 411,42 €	7 411,42 €
	Total général	TOTAL	8 600,00 €	108 831,40 €	117 431,40 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET EAU COUDRECEAU (Délibération n°25-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN donne la parole à Edwige VEDIE - adjointe aux finances, qui présente les différents budgets primitifs 2024 de la commune tels que proposés par la commission des finances réunie le 11, 18, 19 et 25 mars 2024.

Entendu l'exposé de Edwige VEDIE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le budget primitif 2024 eau Coudreceau arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

BUDGET ET SECTION			19003 - EAU ARCISSES COUDRECEAU		
			Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DEPENSES	Total des reports et reprises			38 363,64 €	38 363,64 €
	vote 2024	Réel	47 896,71 €	72 523,23 €	120 419,94 €
		Ecritures d'ordre	5 932,76 €		5 932,76 €
	Total général	TOTAL	53 829,47 €	110 886,87 €	164 716,34 €
RECETTES	Total des reports et reprises		5 756,01 €	94 145,11 €	99 901,12 €
	vote 2024	Réel	48 073,46 €	10 809,00 €	58 882,46 €
		Ecritures d'ordre		5 932,76 €	5 932,76 €
	Total général	TOTAL	53 829,47 €	110 886,87 €	164 716,34 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET LOTISSEMENT DE LA MAÇONNERIE (Délibération n°26-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN donne la parole à Edwige VEDIE - adjointe aux finances, qui présente les différents budgets primitifs 2024 de la commune tels que proposés par la commission des finances réunie le 11, 18, 19 et 25 mars 2024.

Entendu l'exposé de Edwige VEDIE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le budget primitif 2024 du lotissement de la Maçonnerie arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

BUDGET ET SECTION		19004 - LOT LA MACONNERIE ARCISSÉS			
		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
DEPENSES	Total des reports et reprises			0,00 €	0,00 €
	vote 2024	Réel	487 639,38 €	309 908,39 €	797 547,77 €
		Ecritures d'ordre	259 035,60 €	698 768,10 €	957 803,70 €
	Total général	TOTAL	746 674,98 €	1 008 676,49 €	1 755 351,47 €
RECETTES	Total des reports et reprises		0,00 €	171 285,27 €	171 285,27 €
	vote 2024	Réel	26 262,50 €	600 000,00 €	626 262,50 €
		Ecritures d'ordre	720 412,48 €	237 391,22 €	957 803,70 €
	Total général	TOTAL	746 674,98 €	1 008 676,49 €	1 755 351,47 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET LOTISSEMENTS PLATEAU DE LA FLAMANDIERE
(Délibération n°27-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN donne la parole à Edwige VEDIE - adjointe aux finances, qui présente les différents budgets primitifs 2024 de la commune tels que proposés par la commission des finances réunie le 11, 18, 19 et 25 mars 2024.

Entendu l'exposé de Edwige VEDIE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le budget primitif 2024 des lotissements du plateau de la Flamandière arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

BUDGET ET SECTION		19005 - LOT PLAT FLAMANDIERE ARCISSÉS			
		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
DEPENSES	Total des reports et reprises			0,00 €	0,00 €
	vote 2024	Réel	46 884,18 €	38 415,82 €	85 300,00 €
		Ecritures d'ordre	182 327,47 €	145 911,65 €	328 239,12 €
	Total général	TOTAL	229 211,65 €	184 327,47 €	413 539,12 €
RECETTES	Total des reports et reprises		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	vote 2024	Réel	83 300,00 €	2 000,00 €	85 300,00 €
		Ecritures d'ordre	145 911,65 €	182 327,47 €	328 239,12 €
	Total général	TOTAL	229 211,65 €	184 327,47 €	413 539,12 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET CONSTRUCTION MARPA (Délibération n°28-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN donne la parole à Edwige VEDIE - adjointe aux finances, qui présente les différents budgets primitifs 2024 de la commune tels que proposés par la commission des finances réunie le 11, 18, 19 et 25 mars 2024.

Entendu l'exposé de Edwige VEDIE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le budget primitif 2024 construction MARPA arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

BUDGET ET SECTION		19006 - CONSTRUCTION MARPA ARCISSES			
		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
DEPENSES	Total des reports et reprises			24 506,26 €	24 506,26 €
	vote 2024	Réel	38 283,95 €	126 303,34 €	164 587,29 €
		Ecritures d'ordre	72 924,05 €	0,00 €	72 924,05 €
	Total général		TOTAL	111 208,00 €	150 809,60 €
RECETTES	Total des reports et reprises		0,00 €	77 885,55 €	77 885,55 €
	vote 2024	Réel	111 208,00 €	0,00 €	111 208,00 €
		Ecritures d'ordre	0,00 €	72 924,05 €	72 924,05 €
	Total général		TOTAL	111 208,00 €	150 809,60 €

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES (Délibération n°29-15/04/2024)

Edwige VEDIE explique que depuis 2023, les communes retrouvent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Elle précise qu'en 2024, le taux de référence augmente de 3,9 % sur les bases d'imposition, ce qui génère des recettes complémentaires à hauteur de 42 000 €.

Cependant, au regard de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, Stéphane COURPOTIN propose plusieurs simulations d'augmentation des taux :

- Simulation 1 : gain de 5 094 € pour la commune
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,96 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,07 %
 - Taxe d'habitation : 14,28 %
- Simulation 2 : gain de 13 399€ pour la commune
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,21 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,34 %
 - Taxe d'habitation : 14,37 %
- Simulation 3 : gain de 21 612 € pour la commune
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,45 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,60 %
 - Taxe d'habitation : 14,46 %

Entendu l'exposé des 3 simulations le Conseil Municipal, a voté comme suit :

- Simulation 1 : 7 voix pour
- Simulation 2 : 5 voix pour
- Simulation 3 : 2 voix pour
- Les 5 élus ayant voté contre l'augmentation n'ont pas pris part au vote.

Au vu des résultats du vote des simulations le Conseil municipal décide de retenir la simulation n° 1 et d'appliquer les taux suivants pour l'année 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,07 %
- Taxe d'habitation : 14,28 %

VOTE DES SUBVENTIONS 2024 (Délibération n°30-15/04/2024)

Suite à une erreur matérielle annule et remplace la délibération portant le même numéro et passée en sous-préfecture le 18 avril 2024

Conformément à l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Stéphane COURPOTIN demande aux Conseillers Municipaux, membres d'associations subventionnées par la Commune d'ARCISSES, de sortir de la salle afin qu'ils ne participent ni aux débats, ni au vote.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances, après en avoir débattu décide d'attribuer les subventions suivantes :

ANCIENS COMBATTANTS MARGON	350 €
CROQUEURS DE POMMES	450 €
CYCLO SPORT MARGONNAIS	650 €
SENTIERS DU PERCHE	550 €
ECHO DE L'ARCISSES	550 €
AMICALES DES PARENTS D'ELEVES MARGON	550 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	450 €
LA BOULE MARGONNAISE	550 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MARGON	1 119 €
BANDA TCHITCHAA	550 €
PERCHE STALLIONS	550 €
FESTIV'HALLE MARGON	550 €
LES RIDERS DU COIN	350 €
MARGON ROLLERS SPORT	550 €
THE CARS BIKERS	275 €
COMITE DES FETES BRUNELLES	550 €
LES LOUSTIKS BRUNELLES - CHAMPROND	550 €
LA FORME POUR TOUS	450 €
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CHAMPROND-BRUNELLES	100 €
LES DIABOWLIC	250 €
COOPERATIVE SCOLAIRE BRUNELLES	732 €
GLLOQ	175 €
ASEEC	550 €
ANCIENS COMBATTANTS COUDRECEAU	100 €
AFLAC	550 €
CLUB MOUCHE L'EFFERMER	350 €
COOPERATIVE SCOLAIRE COUDRECEAU	633 €
FESTIVAL FANFARE	4 000 €
ADMR LA LOUPE	150 €
CROIX ROUGE	150 €
DONNEURS DE SANG	150 €
AUXI LIFE	150 €

UNA	150 €
TELETHON	150 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	150 €
ATD QUARD MONDE	150 €
BANQUE ALIMENTAIRE	150 €
SCLEROSE EN PLAQUE	150 €
RESTAURANT DU COEUR	150 €
LES DIABETIQUES	150 €
ENDO FRANCE	220 €
RESERVE SI CATASTROPHE	1 000 €
FONDATION DU PATRIMOINE	80 €
THE VERT	300 €
LA RESSOURCERIE	150 €
LES 100 KMS DU PERCHE	150 €
CETA ABEILLE NOIRE	200 €
ASSOCIATION SPORT BROSOLETTE	150 €
ASSOCIATION SPORT ARSERNE MEUNIER	150 €
ALLIANCE NOGENTAISE	625 €
ASSOCIATION SAINT JEAN	475 €
MUAYTHAI DE NOGENT-LE-ROTRON	350 €
FOOT BALL ASN	300 €
HAND BALL	225 €
BADMINTON CLUB NOGENTAIS	275 €
ASN ATHLETISME	200 €
JUDO CLUB	450 €
NOGENT BASKET CLUB	425 €
FRETIGNY PERCHE ESCALADE	75 €
RUGBY CLUB PERCHERON	225 €
CLUB NAUTIQUE NOGENTAIS	50 €
AQUABOWL DU PERCHE	50 €
HOCKEY CLUB	25 €
VOLLEY CLUB ASN	225 €
TENNIS CLUB	225 €
AAPPMA SOCIETE DE PECHE	350 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MARGON – PRIX DES ECOLES	1 092 €
COOPERATIVE SCOLAIRE COUDRECEAU – PRIX DES ECOLES	444 €
COOPERATIVE SCOLAIRE BRUNELLES – PRIX DES ECOLES	576 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MARGON – NOEL DES ECOLES	1 092 €
COOPERATIVE SCOLAIRE COUDRECEAU – NOEL DES ECOLES	444 €
COOPERATIVE SCOLAIRE BRUNELLES – NOEL DES ECOLES	576 €

PROJET CREMATORIUM (délibération n°31-15/04/2024)

Lors du dernier Conseil Municipal il a été évoqué le projet de création d'un crématorium sur la commune. Stéphane COURPOTIN rappelle qu'il a souhaité que le projet soit rediscuté avec l'éclairage des informations budgétaires.

Il convient de décider s'il est opportun que la commune acquière le terrain au prix de 43 € TTC le m² ou s'il faut laisser le coût du terrain au délégataire.

Edwige VEDIE présente deux tableaux avec les redevances prévisionnelles que la commune pourrait percevoir :

ACHAT DU TERRAIN PAR LA COMMUNE			
ANNÉES	REDEVANCES PREVISIONNELLES	INTERETS	SOLDE
1ère année	27 710 €	12 000 €	15 710 €
15ème année	32 815 €	12 000 €	20 815 €
20ème année	35 064 €	12 000 €	23 064 €
25ème année	37 500 €	12 000 €	25 500 €
32ème année	41 254 €	12 000 €	29 254 €

ACHAT DU TERRAIN PAR LE DELÉGATAIRE	
ANNÉES	REDEVANCES PREVISIONNELLES
1ère année	23 973 €
15ème année	27 377 €
20ème année	28 876 €
25ème année	30 500 €
32ème année	33 033 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- à l'unanimité la construction d'un crématorium sur la commune
- 2 voix pour l'achat du terrain par la commune
- 18 voix pour l'achat du terrain par le délégataire

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE RENTRÉE 2024/2025

(Délibération n° 32-5/04/2024)

Stéphane COURPOTIN propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la restauration scolaire et de garderie pour l'année scolaire 2024/2025.

La Commission scolaire, réunie le 3 avril 2024 propose d'augmenter les tarifs comme suit :

Prestations	Tarifs 2023/2024	Proposition tarifs 2024/2025
Elèves inscrits – Prix du repas	3,40 €	3,60 €
Adultes – Prix du repas	3,90 €	4,15 €
Ticket pour repas occasionnel (élève ou adulte))	3,90 €	4,15 €
Garderie du matin	20 €	25 €
Garderie du soir	25 €	30 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission en ce qui concerne l'augmentation des tarifs.

CONVENTION ENERGIE EURE-ET-LOIR POUR LA TRANCHE 2 DU LOTISSEMENT DE LA MAÇONNERIE
(Délibération n° 33-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN présente au Conseil Municipal la convention de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité et d'éclairage public pour la tranche 2 du Lotissement de la Maçonnerie.

Il précise que la convention a pour objet de fixer les modalités d'exécution et de financement des travaux de raccordement au réseau ainsi que la fourniture et mise en œuvre d'ensemble d'éclairage public du lotissement « La Maçonnerie - Parcelle AE0196 – Entre les rues des Ruisseaux et de la Corniche » situé sur la commune d'Arcisses y compris la desserte des lots qui le composent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant à signer la convention avec Energie Eure-et-Loir

RAPPORT D'ACTIVITE BASEL (Délibération n° 34-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN rappelle que le rapport d'activité 2022 du BASEL a été adressé à chaque membre du Conseil Municipal pour qu'il en prenne connaissance.

Stéphane COURPOTIN rappelle les points les plus importants de ce rapport et il demande au Conseil Municipal s'il souhaite faire des observations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2022 du BASEL.

QUESTIONS DIVERSES

- Soirée du 4 mai 2024

Bruno BOBAULT présente la fiche d'organisation de la soirée du 4 mai prochain, il précise que les élus qui souhaitent aider doivent s'inscrire sur cette fiche pour le bon déroulement de la soirée.

- Comité des fêtes de Margon

Jimmy JOLY informe qu'un nouveau bureau a été constitué pour le comité des fêtes de Margon. Deux réunions ont déjà eu lieu.

- Elections Européennes

Jimmy JOLY demande que le tableau de tenu des permanences pour les élections européennes du 9 juin prochain soit envoyé.

- Association Endo France

Aline VAUDRON présente les remerciements de l'association EndoFrance pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

- Ruches

Valérie TRIVERIO informe que les ruches vont arriver d'ici quelques semaines.

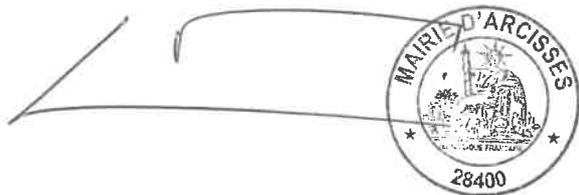
Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 16 mai 2024 à 19H30
La séance est levée à 23h15

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024 :

1. COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET COMMUNE (*Délibération n°1-15/04/2024*)
2. COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT ARCISSES (*Délibération n°2-15/04/2024*)
3. COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET EAU BRUNELLES (*Délibération n°3-15/04/2024*)
4. COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET EAU COUDRECEAU (*Délibération n°4-15/04/2024*)
5. COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET LOTISSEMENT DE LA MACONNERIE (*Délibération n°5-15/04/2024*)
6. COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET LOTISSEMENTS PLATEAU DE LA FLAMANDIERE (*Délibération n°6-15/04/2024*)
7. COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET MARPA (*Délibération n°7-15/04/2024*)
8. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET COMMUNE (*Délibération n°8-15/04/2024*)
9. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT (*Délibération n°9-15/04/2024*)
10. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – EAU BRUNELLES (*Délibération n°10-15/04/2024*)
11. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – EAU COUDRECEAU (*Délibération n°11-15/04/2024*)
12. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – LOTISSEMENT DE LA MACONNERIE (*Délibération n°12-15/04/2024*)
13. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – LOTISSEMENTS DE LA FLAMANDIERE (*Délibération n°13-15/04/2024*)
14. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET MARPA CONSTRUCTION (*Délibération n°14-15/04/2024*)
15. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET COMMUNE 2023 (*Délibération n°15-15/04/2024*)
16. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET ASSAINISSEMENT 2023 (*Délibération n°16-15/04/2024*)
17. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET EAU BRUNELLES 2023 (*Délibération n°17-15/04/2024*)
18. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET EAU COUDRECEAU 2023 (*Délibération n° 18-15/04/2024*)
19. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET LOTISSEMENT LA MACONNERIE 2023 (*Délibération n°19-15/04/2024*)
20. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET LOTISSEMENTS LA FLAMANDIERE 2023 (*Délibération n°20-15/04/2024*)
21. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION BUDGET MARPA CONSTRUCTION (*Délibération n°21-15/04/2024*)
22. VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL (*Délibération n°22-15/04/2024*)
23. VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ASSAINISSEMENT (*Délibération n°23-15/04/2024*)
24. VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET EAU BRUNELLES (*Délibération n°24-15/04/2024*)
25. VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET EAU COUDRECEAU (*Délibération n°25-15/04/2024*)
26. VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET LOTISSEMENT DE LA MACONNERIE (*Délibération n°26-15/04/2024*)
27. VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET LOTISSEMENTS PLATEAU DE LA FLAMANDIERE (*Délibération n°27-15/04/2024*)
28. VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET CONSTRUCTION MARPA (*Délibération n°28-15/04/2024*)
29. VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES (*Délibération n°29-15/04/2024*)
30. VOTE DES SUBVENTIONS 2024 (*Délibération n°30-15/04/2024*)
31. PROJET CREMATORIUM (délibération n°31-15/04/2024)
32. TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE RENTRÉE 2024/2025 (*Délibération n° 32-5/04/2024*)

33. CONVENTION ENERGIE EURE-ET-LOIR POUR LA TRANCHE 2 DU LOTISSEMENT DE LA
MACONNERIE (Délibération n° 33-15/04/2024)
34. RAPPORT D'ACTIVITE BASEL (Délibération n° 34-15/04/2024)

Le Président de séance :
Stéphane COURPOTIN – Maire.



La secrétaire de séance :
Aline VAUDRON

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Aline Vaudron', is written in a cursive style.